

CONCOURS technicien de police technique et scientifique

Posté par : formations-concours

Publiée le : 18/9/2008 10:09:07

Fonctions : La police scientifique participe activement à la recherche et à l'identification des auteurs et des infractions de toutes natures. Elle apporte ainsi une aide et enquête dans les domaines d'action tels que les recherches criminelles, les missions d'identité judiciaire, les travaux d'analyses réalisées dans les laboratoires de police scientifique, la mise en œuvre d'outils informatiques.

Elle assure, dans ses domaines spécialisés, les formations initiale et continue de l'ensemble des personnels de la police nationale. Elle collabore à des actions de coopération internationale dans le cadre de l'Interpol et de l'Union Européenne.

Par son action, elle contribue à la lutte contre le terrorisme et le crime organisé, mais aussi à la lutte contre la petite et la moyenne délinquance au quotidien. Elle est composée de cinq services : la division de la logistique opérationnelle, le centre national de recherche, de documentation et de formation, le service central d'identité judiciaire, le service central de documentation criminelle et le service de l'informatique et des traces technologiques.

L'institut national de police scientifique centralisera prochainement la documentation, gèrera le budget et coordonnera l'activité des cinq laboratoires de la police scientifique, situés à Lille, Lyon, Marseille, Paris et Toulouse et du service de l'informatique et des traces technologiques. L'ensemble de ces services (ainsi que le laboratoire de toxicologie de la Préfecture de Police) seront intégrés dans cet établissement public administratif sous la tutelle du ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Les laboratoires de police scientifique comportent les sections suivantes : Balistique : études des armes, munitions, trajectoires de tir ; Biologie : analyse de sang, sperme, cheveux, recherche d'empreintes génétiques ; Documents - traces : analyse de faux documents et écritures ; Incendies - explosions : études des explosifs et liquides inflammables (à Paris, spécialisée par le laboratoire Central de la Préfecture de Police) ; Physique - Chimie - M.E.B. - Géologie : études des peintures, résidus de tir, verres, terres ; Stupéfiants : analyses de substances chimiques (échantillons de saisie, stupéfiants, etc.) ; Toxicologie : recherche de toxiques dans les milieux biologiques (à Paris, ces deux dernières spécialités sont traitées au laboratoire de Toxicologie de la Préfecture de Police).

Les services d'identité judiciaire assurent la signalisation des personnes en vue de leur identification, les relevés photographiques, la recherche et la relevation des traces et indices sur les lieux d'infraction.

Ils participent à l'exploitation de certains indices, effectuent des examens techniques à la demande des enquêteurs ou des magistrats. Ils tiennent à jour les fichiers dactyloscopiques. Les techniciens des laboratoires sont affectés pour la majorité dans les laboratoires, et pour quelques uns d'entre eux dans les services d'identité judiciaire, en fonction des besoins de l'administration.

Les tâches qu'ils ont à effectuer sont de nature relativement différentes selon le service d'affectation. Dans les laboratoires, ils assistent les ingénieurs en mettant en œuvre les techniques de leur unité, en participant aux analyses et aux examens techniques et scientifiques et ont vocation à encadrer les agents spécialisés de police technique et scientifique. Dans les services d'identité judiciaire, ils sont pour la plupart affectés à des tâches

minutes - coefficient : 3 - note inférieure à 5 sur 20 (éliminatoire).

À

Cet entretien permettra d'apprécier les connaissances techniques et/ou scientifiques dans la spécialité choisie, les qualités de réflexion et les motivations du candidat à exercer les fonctions postulées.

Le jury pourra également sur les missions et l'organisation de la police nationale, et plus particulièrement sur le direction centrale de la police judiciaire, la direction centrale de la sécurité publique, et l'Institut national de police scientifique.

Les examinateurs disposent, pour aide à la décision, des résultats psychotechniques passés par le candidat l'admissibilité, interprétés par un psychologue.

À 3) EPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE

À Traduction d'un texte écrit et/ou une discussion avec le jury dans la langue choisie (préparation : 15 minutes - durée : 15 minutes - coefficient 1).

À

À Les langues admises sont : l'allemand, l'anglais, l'espagnol, l'italien et l'arabe.

À Le candidat indique son choix dans sa demande d'inscription au concours.

À

À Seul est pris en compte au moment de l'admission le nombre de points supérieur à la moyenne de 10/20. **la carrière**

Les candidats réus aux concours sont nommés en qualité de stagiaire.

Ils accomplissent un stage probatoire

d'un an (pouvant être prolongé d'une durée n'excédant pas six mois), permettant d'apprécier leur aptitude à exercer leurs fonctions. A l'issue de ce dernier, ils sont soit titularisés, soit reclassés dans leur corps, cadre d'emploi ou emploi d'origine, soit licenciés sans indemnité ou préavis. Après réussite à un examen professionnel et inscription au tableau d'avancement, les techniciens peuvent être nommés techniciens de classe supérieure. Par ailleurs tout technicien peut, après 4 ans de services publics, participer au concours interne d'ingénieur. Traitement net (au 01/07/2007) : 1 640 â, -